



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-358 bis**

**Publié le 29 septembre 2020**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE**

Procès-verbal de la commission consultative des aides déconcentrées au spectacle vivant - collège théâtre, arts de la rue, arts du cirque

## **PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

### **DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE**

### **DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté préfectoral relatif aux réunions conjointes des comités techniques de service déconcentré de la DRJSCS et de la DIRECCTE des Hauts-de-France dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des  
affaires culturelles**

**COMMISSION CONSULTATIVE DES AIDES DÉCONCENTRÉES AU SPECTACLE VIVANT  
COLLÈGE THÉÂTRE, ARTS DE LA RUE, ARTS DU CIRQUE**

**ANNÉE 2020**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**

**PROCÈS-VERBAL**

Le collège théâtre, arts de la rue, arts du cirque de la commission consultative régionale sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, conformément au nouveau décret n°2015-641 en date du 8 juin 2015, à l'arrêté du 22 décembre 2015 et à la circulaire du 4 mai 2016, s'est réuni à la Maison de la culture d'Amiens le 16 juillet 2020 sous la présidence de Barbara Lugez, conseillère Théâtre, Arts de la rue et Marionnette.

**Membres présents :**

Jérôme Araujo, Secrétaire Général de la Maison de la Culture d'Amiens – Pôle Européen de création et de production  
Camille Barnaud, Directrice de production du Phenix - Scène Nationale – Valenciennes  
Jenny Bernardi, Directrice du Théâtre Massenet  
Joséphine Checco, Directrice de la Faïencerie – Théâtre de Creil  
Célia Deliau, Directrice générale Cirque Jules Verne – Pôle national cirque d'Amiens  
Isabelle Demeyere, Attachée de Presse du Théâtre du Nord, chargée des partenariats et des contenus  
Géraud Didier, Directeur du Manège de Maubeuge – Scène Nationale Transfrontalière  
Marie Didier, Directrice de la Rose des Vents – Scène Nationale – Villeneuve d'Ascq  
Jean-Louis Estany, Directeur de la Maison du Théâtre – Amiens  
Stéphanie Féret, Directrice adjointe du Théâtre du Beauvaisis – Scène Nationale  
Virginie Labroche, Responsable de la programmation – La Scène – Musée du Louvre-Lens  
Marie Levavasseur, Responsable artistique de la compagnie Tourneboulé – Lille  
Stanka Pavlova, Responsable artistique de la compagnie Zapoï – Valenciennes  
Guillaume Pinçon, Responsable du diplôme Master – Mention arts de la scène et du spectacle vivant Université de Picardie Jules Verne - Amiens  
Fanny Prud'homme, Responsable des projets écritures, théâtre et jeune public – Culture commune – Scène Nationale – Loos en Gohelle  
Pascal Reverte, Directeur Artistique de la Manekine – Ponte Sainte Maxence  
Ludovic Rogeau, Directeur du Bateau Feu – Scène Nationale – Dunkerque  
Christine Tournecueillert, Secrétaire Générale – Hippodrome de Douai – Théâtre d'Arras dit Tandem – Scène Nationale

**Membres absents**

Cécile Backès, Directrice de la Comédie de Béthune  
Serge Bouloc, Directeur de la Maison des arts et Loisirs – Laon  
Agnès Renaud, Responsable artistique de la Compagnie l'Esprit de la Forge – Tergnier  
Célia Deliau, Directrice générale Cirque Jules Verne – Pôle national cirque d'Amiens (l'après-midi)

Coordonnées:

Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58  
site d'Amiens : 5 rue Daussy- CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00  
Suivez-nous sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>

Représentants présents, Ministère de la culture :

Alain Neddam, Inspecteur Théâtre, Direction générale de la création artistique.  
Barbara Lugez, Conseillère Théâtre, Arts de la rue et Marionnettes  
Marie-Noëlle Alloucherie, Coordinatrice administrative du Pôle création  
Sylvain Archo, Assistant du Pôle Création.

Représentants présents, Conseil Régional :

Marjorie Corniquet  
Franck Hovellaque

Représentants excusés :

Pierre Haramburu, Directeur régional adjoint délégué à la création et aux enseignements supérieurs  
Patrice Randon, Conseiller cirque et danse

Barbara Lugez, conseillère Théâtre, Arts de la rue et Marionnette accueille et remercie l'ensemble des participants.

Au cours de la commission 4 mandats ont été donnés de la façon suivante :

- Célia Déliou donne pouvoir à Jean Louis Estany
- Cécile Backès donne pouvoir à Géraud Didier
- Stéphanie Féret donne pouvoir à Pascal Reverte
- Serge Bouloc donne pouvoir à Célia Deliau

Le nombre de votants est de 19 (dont 4 pouvoirs). Le quorum étant atteint, le collège peut commencer et valablement délibérer par vote.

\*\*\*\*\*

Pour chaque dossier examiné, la structure ouvre le débat par une présentation de la structure, son activité, un bref résumé du parcours déjà accompli, puis les projets sur la durée du conventionnement.  
Le débat s'engage ensuite à partir du projet présenté au collège et, le cas échéant, sur les spectacles auxquels les membres ont pu assister.

Le collège délibère ensuite sur l'opportunité ou non d'allouer le type d'aide sollicité et se prononce par vote à main levée.

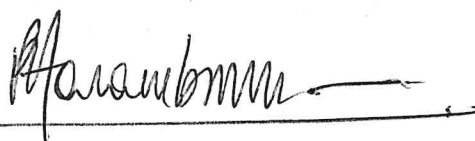
Les avis consultatifs rendus par le collège sont un outil d'aide à la décision pour la direction régionale des affaires culturelles, sachant que la décision définitive d'attribution ou non d'une aide aux compagnies de théâtre, arts de la rue et arts du cirque est prise par le préfet de région sur proposition du directeur régional des affaires culturelles, et est notifiée au demandeur par écrit par la direction régionale des affaires culturelles.

Il est rappelé que le collège a un rôle consultatif et que ses membres sont tenus au secret des délibérations auxquelles ils participent ou assistent et ce, afin que la parole soit la plus libre possible. Seule la direction régionale des affaires culturelles est habilitée à informer les structures des avis rendus et de la décision prise.

Les membres du collège ayant un intérêt lors des délibérations doivent en informer celui-ci. Ayant une connaissance du dossier, ils en font bénéficier l'ensemble du collège avant de se retirer pour les débats.

Lors de la réunion du 16 juillet, la commission a entendu 5 structures et s'est prononcée par vote pour chacune d'elles (cf tableau joint).

Fait à Lille, le 23 juillet 2020

  
Le directeur adjoint délégué à la création et aux enseignements artistiques

Coordonnées:

Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58  
site d'Amiens : 5 rue Daussy- CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00  
Suivez-nous sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>

COMMISSION 2020 - COLLÈGE THÉÂTRE, ARTS DE LA RUE ET ARTS DU CIRQUE  
COMPAGNIES CONVENTIONNÉES

Jeudi 16 juillet 2020

Nom de la Compagnie	Responsable Artistique	Aides précédentes	demande	Montant 2019	Montant demandé 2020	Favorable	Défavorable	Abstention	Nombre de votants	Pourcentage de votes favorables	AVIS	membres ne pouvant voter
La Traversée	Cédric Orain	Conventionnement	Renouvellement	50 000,00 €	55 000,00 €	19	0	0	19	100,00 %		
L'amicale de production	Julien Fournet	Conventionnement	Renouvellement	100 000,00 €	100 000,00 €	18	1	0	19	94,74 %		
A vrai dire	Vincent Ecrepont	Conventionnement	Renouvellement	50 000,00 €	50 000,00 €	1	9	9	19	5,26 %		
L'esprit de la Forge	Agnès Renaud	Aide au fonctionnement en 2019	Demande de conventionnement sur 3 ans 2020 - 2022	20 000,00 €	50 000,00 €	19	0	0	19	100,00 %		
Théâtre du Prisme	Amaud Anckaert / Capucine Langa	Conventionnement	Renouvellement	60 000,00 €	60 000,00 €	18	0	0	18	100,00 %		Fanny Prud'homme



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France  
Direction régionale de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale  
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi**

**Arrêté préfectoral relatif aux réunions conjointes des comités techniques  
de service déconcentré de la DRJSCS et de la DIRECCTE des Hauts-de-France  
dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 39 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2014 portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Sur proposition du Secrétaire général des affaires régionales ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> - Les comités techniques de la DRJSCS des Hauts-de-France et de la DIRECCTE des Hauts-de-France sont réunis conjointement sur des questions communes, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux, en application de l'article 39 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé.

Article 2 - Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont présidées par le directeur régional de la DRJSCS des Hauts-de-France, préfigurateur régional de la DREETS.

Article 3 - En cas d'empêchement du directeur régional de la DRJSCS des Hauts-de-France, le directeur régional de la DIRECCTE des Hauts-de-France préside la réunion conjointe.

Article 4 - Le secrétaire général des affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France

Fait à Lille, le **21 SEP. 2020**

Michel LALANDE